

Montréal, le 28 octobre 2022

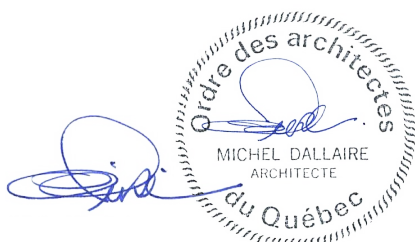
PROJET: **ÉCOLE GENTILLY, ÉDIFICE FÉNÉLON** 355 Boul. Fénélon , Dorval, Qc. H9S 5T8
Remplacement de l'aménagement intérieur et des contrôles dans les classes

PROPRIÉTAIRE: **CENTRE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE BOURGEOYS**
1100 Blvd. de la Côte-Vertu,
Saint-Laurent, QC H4L 4V1

ARCHITECTES: **MDA Architectes**
2030, boul. Pie IX, bureau 305
Montréal, QC H1V 1C8

ADDENDA NO A-1

1. Le présent document intitulé "Addenda no A-1" fait partie intégrante des documents de soumission et a préséance sur les documents émis antérieurement.
2. Le présent addenda a pour but de modifier, clarifier et/ou compléter les informations déjà émises et les entrepreneurs soumissionnaires sont tenus de s'y conformer.
3. Le présent addenda no A-1 comprend:
 - Cette page titre
 - 1 feuilles de texte en architecture (réponses, clarifications et modifications)
 - 1 feuille de plan



ADDENDA NO A-01 - ARCHITECTURE

ÉCOLE GENTILLY, ÉDIFICE FÉNÉLON

Remplacement de l'aménagement intérieur et des contrôles dans les classes

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

- Q :** Sur le plan A-200 (plan architecture), dans le local 138-136 au RDC et le local 234 à l'étage le revêtement de plancher est à démolir. Or, au plan A-300 vous n'indiquez pas de revêtement de plancher à installer.

R : Le revêtement de plancher existant n'est pas à remplacer aux locaux 138-136 et 234. Donc, le plancher existant n'est pas à démolir dans ces deux locaux. Voir extraits de plan en annexe.
- Q :** Demande d'équivalence au produit spécifié dans la section plancher.
Équivalences proposées en substitution du produit IQ Granit de Johnsonite, section 09 65 16
- Mipolam Planet
- Mipolam Affinit,

R : Ces produits de revêtement de plancher sont acceptables. Cependant, les produits doivent être installés en format tuile (305mmx305mm), et non en format rouleau. Veuillez valider avec le fournisseur si ce format est disponible pour les modèles proposés.
suspendu (éléments de suspensions et tuiles). Prévoir une retombée de gypse entre les deux niveaux distincts de plafond

Fin de l'addenda no A-1 en architecture



Michel Dallaire
Architecte, M. Arch.

/mg (1833 AO Addenda A-1.doc)